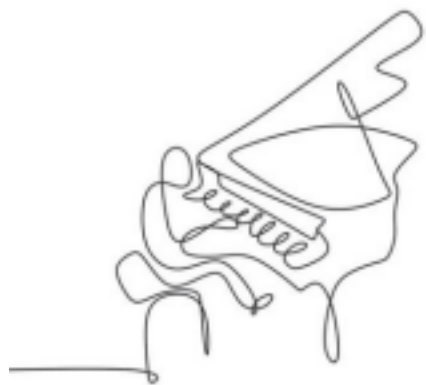


Institut Suzuki

2026-2027



Institut SUZUKI
Piano-Violon-Violoncelle-Guitare
Flûte traversière et à bec-Trompette-Éveil musical
13-15 rue Lauth
67000 STRASBOURG
Tel : 06 66 05 53 70
Nouveau site internet : suzuki-musique-strasbourg.com

REGLEMENT DE L'INSTITUT SUZUKI

Éveil musical : enfants de 3-5 ans

Instruments :

1. Méthode Suzuki : enfants de 3 à 6 ans

Piano-Violon-Violoncelle-Trompette

2. Méthode traditionnelle : à partir de 6 ans Piano-Violon-Alto-Violoncelle-Flûtes
traversière et à bec -Guitare-Trompette

Inscriptions :

Anciens : 1 élève : 25 €

2 élèves : 20 € par élève

3 élèves : 13 € par élève

4 élèves : 10 € par élève pour une même famille

Nouveaux : 1 élève : 40 €

2 élèves : 32 € par élève

3 élèves : 21 € par élève pour une même famille

Le paiement s'effectue en juin 2026 pour la rentrée 2026/2027

Cours d'éveil musical :

Le cours a lieu une fois par semaine à raison de **3/4 d'heure** par séance.

Forfait trimestriel pour 10 cours : 110 € à régler lors de la première quinzaine.

Tout trimestre commencé est dû !

Cours d'instruments :

Les enfants auront **1/2 heure** de cours individuel par semaine Les cours collectifs peuvent remplacer les cours individuels Les **parents s'engagent** à suivre les cours pendant **l'année scolaire complète** sauf en cas de force majeure : déménagement, longue maladie ou renvoi de l'école.

33 cours seront assurés durant l'année scolaire

Le paiement forfaitaire :

1 enfant /famille : **84 €** par mois ou **168 €** pour 2 mois. 2 enfants / famille : **82 €** par mois ou **164 €** pour 2 mois et par enfant. 3 enfants / famille : **80 €** par mois ou **160 €** pour 2 mois et par enfant.

Possibilité de suivre des cours de 45 minutes aux tarifs de :

113 € ou **110 €** ou **107 €** / élève et par mois suivant le cas.

Nous vous rappelons que le fonctionnement de l'Institut Suzuki repose sur le principe suivant :

La totalité des frais (inscription et cours) est réglée à chaque professeur, lequel reverse une somme forfaitaire par élève, destinée au frais de fonctionnement de l'école (loyer, chauffage, assurance des locaux...)

Parallèlement à votre accompagnement de parent, pour le bon suivi des cours et le travail à la maison, nous nous permettons d'insister sur l'engagement financier vis-à-vis des professeurs sur la totalité de l'année scolaire.

Le mode de règlement privilégié est celui du virement bancaire (début du mois) ou trimestriel (début de chaque trimestre) ce qui allège la tâche administrative de l'enseignant. Le règlement par chèque bimensuel reste une alternative.

D'autre part, lors de l'inscription nous vous demandons de nous fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile et votre consentement pour l'autorisation du droit à l'image, pour chacun de vos enfants.

Rattrapage des cours exclusivement :

- en cas de maladie
- en cas de classe verte

Les cours manqués seront éventuellement remplacés par une leçon de groupe. **Toutes les autres absences ne seront pas prises en compte.**

Rentrée le lundi 7 septembre 2026 ou à convenir avec votre professeur.

Fin des cours de l'année : à voir avec le professeur.

Toute l'équipe de l'institut Suzuki vous remercie pour votre coopération et vous souhaite une excellente année de pratique musicale !

